

MEF/MinAgri

JICA

**Projet de Développement de l'Approche
Intégrée pour promouvoir la Restauration
Environnementale et le Développement
Rural à Morarano Chrome
(PRODAIRE)**

Plan de travail

Troisième année de la 1^{ère} phase

Avril 2014

IC Net Ltd.

Table des matières

1. Aperçu du Projet.....	1
1.1 Historique.....	1
1.2 Cadre général du Projet.....	1
2. Principales orientations relatives à la mise en œuvre du Projet.....	5
3. Structure Organisationnelle du Projet	11
4. Méthode concrète d'exécution du Projet	13

ANNEXES

Annexe1 PDM (Cadre Logique de Projet)

Annexe 2 Organigramme annuel des activités pour chaque résultat du Projet

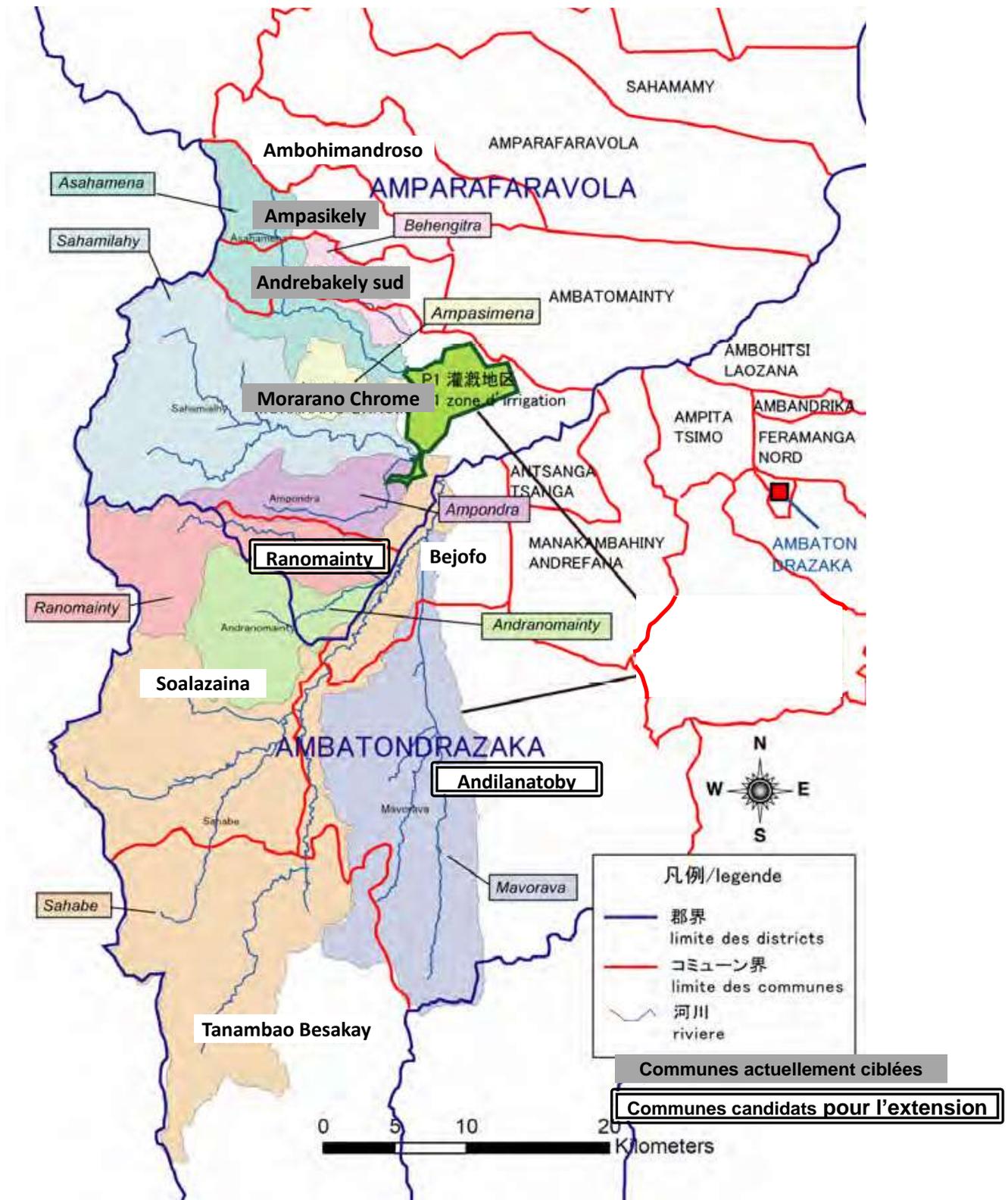
Annexe 3 Plan d'opération de la 3^{ème} année

Annexe 4 Programme d'envoi des experts

Liste des Abréviations

CELCO-BVPI	Cellule de Coordination de BVPI
COVAMS	Community Vitalization and Afforestation in Middle Shire
CSA	Centre de Services Agricoles
DGF	Direction Général des Forêts
DGT	Directeur Général Technique
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREF	Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts
GF	Guichet Foncier
FDA	Fonds de Développement Agricole
FL	Formateur local
JCC	Joint Coordination Committee (Comité Conjoint de Coordination)
JICA	Japan International Cooperation Agency (Agence japonaise de coopération internationale)
MD	Ministère de la Décentralisation
MEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MinAgri	Ministère de l'Agriculture
MZ	Manager de Zone
PC23	Périmètre Colonial 23
PDM	Project Design Matrix (cadre logique du projet)
PMU	Project Management Unit (Unité de Gestion du Projet)
PRODEFI	Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré
RCC	Regional Coordination Committee (Comité régional de Coordination)
VPDAT	Vice Primature chargée du Développement et Aménagement du Territoire

Schéma 1 Communes actuellement ciblées et leurs alentours



Note : la séparation par couleur indique l'étendu des bassins de chaque fleuve qui coule dans le PC23.

Source : carte modifiée en utilisant celle du rapport final de SAPROF (2009)

1. Aperçu du Projet

1.1 Historique

Madagascar est la quatrième plus grande île du monde. Cependant les terres utilisées pour les activités économiques telles que l'agriculture ainsi que la couverture forestière ne constituent qu'environ le quart de la superficie totale des terres. A Madagascar, plus de la moitié des terrains sont dégradés ou du sol infertile. Les collines, les pentes et les sommets sont considérablement dégradés. Ces terrains dégradés présentent des défis importants pour le développement de Madagascar, en particulier pour la conservation environnementale et le développement rural.

La Région du lac Alaotra est connue comme étant la plus grande zone de production rizicole à Madagascar. Toutefois, l'amont du bassin versant est sérieusement dégradé et manque de terre fertile, et la population n'a pas les moyens de travailler sur de tels sols dégradés. La pauvreté prédomine et l'érosion du sol est très avancée. En conséquence, cette situation provoque les inondations, la sécheresse et la sédimentation en aval avec un impact sévère sur la production agricole. De ce fait, des activités de contrôle de l'érosion du sol et d'amélioration des moyens de subsistance sont nécessaires dans la zone amont du lac Alaotra.

En août 2007, le Gouvernement Malagasy a soumis auprès du Gouvernement Japonais une requête d'un projet de coopération technique intitulé « Projet de développement de l'approche intégrée pour promouvoir la restauration environnementale et le développement rural à Morarano Chrome » (ci-après se référant à « le Projet »). En réponse à cette requête, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé une Mission d'Etude de planification détaillée en Mars 2009.

Les procédures préparatoires en vue du commencement du Projet se sont déroulées après ladite Mission. Toutefois, durant le processus, la situation politique à Madagascar a changé de façon drastique. De ce fait, la JICA a décidé d'envoyer une Seconde Mission d'Etude de planification détaillée afin de collecter les informations actualisées relatives au Projet et de réviser le cadre du Projet avec les autorités concernées de la République de Madagascar. L'accord a été conclu suite à l'envoi de cette 2ème mission en janvier 2011 pendant laquelle le contenu de la coopération et le système organisationnel d'exécution ont été confirmés à nouveau. Le Procès-Verbal de Discussions sur le Projet a été enfin signé au 11 octobre 2011.

1.2 Cadre général du Projet

(1) Objectif Spécifique du Projet

L'objectif du Projet est comme suit : « un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones d'amont dégradées est établi ». Ce modèle aboutira à une série de procédures pour appuyer effectivement et efficacement les activités spontanées des populations par unité communale¹, afin de réaliser l'objectif décrit ci-dessus, sur la base du potentiel régional et le besoin des populations. En outre, **ce modèle envisagera la promotion de la participation vaste et égale des populations des communes au développement rural et à la conservation des sols**. Le Projet élaborera un modèle sur la base de la situation à Madagascar à savoir l'absence du service de vulgarisation, les conditions géographiques et autres.

¹ Les divisions administratives de Madagascar sont les suivantes : la région (au nombre de 22), le district, la commune et le Fokontany. Parmi ces divisions, les régions et les communes constituent les collectivités locales.

(2) Résultats attendus et le Procédé de l'élaboration du modèle (cf. Schéma 2)

En vue de réaliser ledit objectif, le Projet vise à réaliser les Résultats suivants:

- Résultat 1: Dans les communes cibles du projet, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis.
- Résultat 2: Dans les communes cibles du projet, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues.
- Résultat 3: Dans les communes cibles du projet, les activités des populations contribuant au développement rural et à la conservation des sols font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées
- Résultat 4: Dans les communes cibles du projet, la certification des droits de propriété foncière devient possible.
- Résultat 5: Le modèle proposé par le projet est reconnu être efficace par les personnes concernées en charge de l'administration des zones d'amont dégradées autres que les communes cibles du projet.

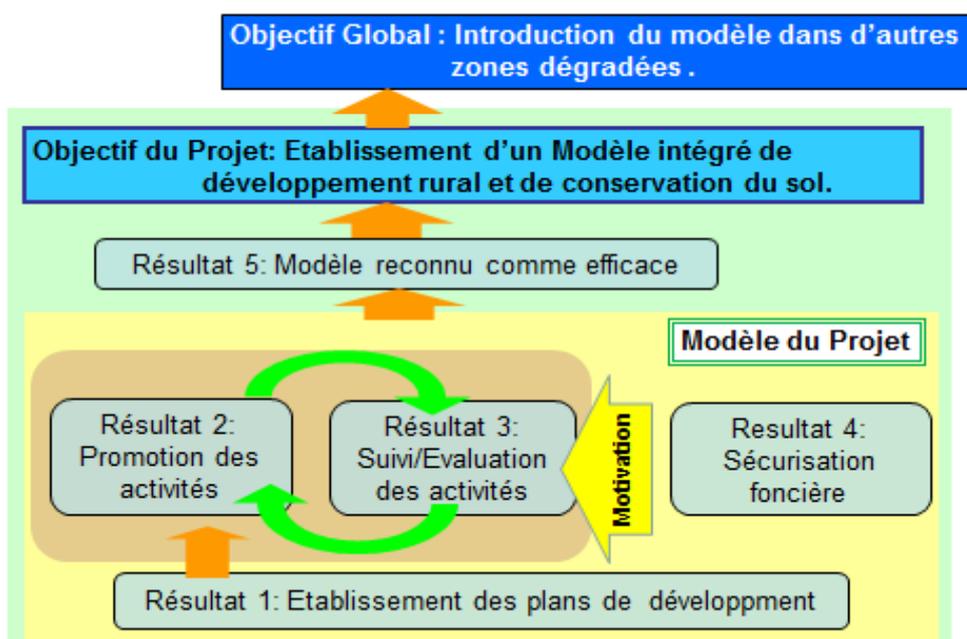


Schéma 2: Structure du Projet

Tout d'abord, « des plans d'activités de chaque Fokontany pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis » (Résultat 1) en se fondant sur le besoin des populations, le potentiel local, l'intention des institutions administratives et autres. Ensuite, les techniques nécessaires pour la mise en œuvre des activités sont vulgarisées au sein des populations à travers l'appui du Projet et « les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues » (Résultat 2) dans tous les villages de Fokontany². Enfin, « ces activités font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées » (Résultat 3). Grâce au suivi permanent, le niveau de la durabilité des activités des populations s'élève ainsi. Par conséquent, de nombreuses populations sur la surface étendue abordent

² Les communes, collectivités locales plus proches aux populations, sont composées de plusieurs Fokontany, qui sont généralement constitués de plusieurs secteurs ou hameaux.

durablement et par leur initiative le développement rural et la conservation des sols. Simultanément, le Projet appuie l'établissement et la gestion des GF et « la certification des droits de propriété foncière devient possible ou facile pour les populations » (Résultat 4) et ces dernières deviennent motivées face aux activités de conservation des sols. L'ébauche du modèle est élaboré en combinant la répétition de ce cycle de planification/ exécution/ évaluation avec le système permettant la création de divers intérêts motivant les populations à aborder les activités de conservation. En mettant en pratique le modèle, ses effets sont évalués et améliorés de manière continue avec les acteurs impliqués. « Ce modèle est enfin reconnu être efficace par les personnes concernées dans des zones amont dégradées autres que les communes cibles du Projet » (Résultat 5) et la vulgarisation de ce modèle est envisagée.

(3) Finalité

Dans les zones amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente.

(4) Activités principales

1) Activités pour le Résultat 1

1.1 Élaborer un guide d'exécution du projet

1.2 Recruter des animateurs qui feront le lien entre l'unité de gestion du projet et les populations

1.3 Effectuer la formation des animateurs

1.4 Effectuer une étude de collecte des données de base

1.5 Effectuer une étude des ressources locales

1.6 A la place de l'élaboration du plan d'activités de chaque Fokontany, mettre sur pieds le plan de la formation en cascade sur les thèmes fixes et introduire la formation à la demande

2) Activités pour le Résultat 2

2.1 Dans chaque secteur ou hameau des Fokontany, effectuer auprès des populations des formations et leurs suivis sur les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols

2.2 Dans chaque secteur ou hameau des Fokontany, effectuer des formations et des sensibilisations auprès des populations pour améliorer leur conscience et leurs connaissances en matière de conservation de l'environnement naturel.

3) Activités pour le Résultat 3

3.1 Faire le suivi-évaluation des activités de formations et de leur suivi etc. effectués par le projet dans chaque secteur ou hameau des Fokontany

3.2 Faire le suivi-évaluation des réactions des populations après l'exécution des formations et de leur suivi

3.3 Prendre acte des résultats du suivi-évaluation et étudier comment y répondre.

3.4 Réviser les plans d'activités du Projet sur la base des résultats du suivi-évaluation

3.5 Mettre à jour le guide d'exécution du projet sur la base des résultats du suivi-évaluation

4) Activités pour le Résultat 4

4.1 Former un consensus sur la répartition des rôles entre la commune de Morarano Chrome et le projet pour l'établissement d'un guichet foncier de la commune de Morarano Chrome

- 4.2 Sur la base de ce consensus, préparer les matériels nécessaires à l'établissement du guichet foncier
 - 4.3 Sur la base de ce consensus, effectuer la formation des agents du guichet foncier
 - 4.4 Relatif aux guichets fonciers autres que celui de Morarano Chrome, étudier la situation de leur gestion et de leurs activités, vérifier l'intention des communes et planifier les mesures de soutien appropriées.
 - 4.5 Effectuer le suivi de l'exploitation des guichets fonciers par les 3 communes cibles, et leur apporter les conseils et soutiens nécessaires
 - 4.6 Promouvoir l'utilisation des guichets fonciers par les populations
- 5) Activités pour le Résultat 5
- 5.1 Réunir un comité de concertation au niveau régional composé des structures en charge de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités locales, des communes cibles du projet et des autres projets intervenant dans la même zone, faire rapport de l'état d'exécution du projet et demander les conseils du comité.
 - 5.2 Organiser des séminaires destinés aux personnes des services concernés par les zones d'amont dégradées afin d'exposer les acquis du projet
 - 5.3 Évaluer de façon globale l'efficacité des méthodes d'activités adoptées par le projet
 - 5.4 Élaborer un manuel du modèle proposé par le projet pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones amont dégradées
 - 5.5 Élaborer des propositions de programmes etc. pour promouvoir un développement rural couplé à la conservation de l'environnement
 - 5.6 Recommander aux structures du gouvernement central, aux collectivités locales etc. la validation et l'adoption des manuels, des propositions de programme etc. ainsi élaborés

(5) Sites du Projet

Commune de Morarano Chrome, commune d'Andrebakely Sud et commune d'Ampasikely, dans la région d'Alaotra-Mangoro. Par ailleurs, une partie des activités est menée dans les communes d'Andilanotoby et de Ranomainty en vue de l'essai pilote et de l'étude de l'efficacité du Modèle.

(6) Organismes d'exécution de la partie malgache:

Organismes des homologues

- 1) Direction Générale des Forêts (DGF) du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF)
- 2) Direction Générale de l'Agriculture (DGA) du Ministère de l'Agriculture et la Cellule de Coordination du programme national Bassins Versants Périmètres Irrigués (CELCO-BVPI)
- 3) Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts du MEF à Alaotra-Mangoro
- 4) Direction Régionale du Développement Rural du Ministère de l'Agriculture à Alaotra Mangoro
- 5) 5 communes cibles (Morarano Chrome, Andrebakely Sud, Ampasikely, Andilanatoby et Ranomainty)

Autre organisme concerné

Région d'Alaotra-Mangoro

2. Principales orientations relatives à la mise en œuvre du Projet

Le présent Projet a pour objectif d'établir un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones amont dégradées. En vue d'atteindre ce but, en même temps que d'exploiter les expériences acquises du PRODEFI et du « Projet de Dynamisation communautaire et de reboisement aux Shire central (COVAMS) » du Malawi, il sera nécessaire d'établir un modèle plus adapté à la situation Malagasy, à travers les révisions continues du modèle suite aux essais et aux leçons apprises. Ces révisions visent à rendre le modèle plus **simple, à moindre coût pour sa pratique et de meilleur rapport coût-efficacité**. Comme montrent les exemples de COVAMS et du « Projet Ecole pour tous » du Niger, les caractéristiques susmentionnées sont indispensables pour que le modèle soit employé largement. De surcroît, il sera nécessaire de préparer les conditions favorables pour assurer la pérennisation des activités menées par les populations, en profitant de dispositifs existants ou en se basant sur les besoins du marché (principale orientation 1). En outre, dans le but de promouvoir l'emploi du modèle, il sera essentiel de **démontrer objectivement son efficacité pour que n'importe qui puisse le saisir**, ce qui rend importantes l'évaluation et les activités de la diffusion du modèle (principale orientation 2). De plus, en vue d'atteindre l'objectif global du Projet, l'ébauche du « **Programme pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées** » possible, basé sur le **Modèle**, commencera à être élaborée (principale orientation 3).

En raison de ces points de vue, les orientations de la mise en œuvre des travaux de la 3^{ème} année sont déterminées comme suit :

PO 1 : Etablir un modèle plus efficace et rentable, « à la façon Malagasy », à travers les essais et les leçons apprises

PO 2 : Etablir les critères de l'évaluation du Modèle et la stratégie de sa diffusion

PO 3 : Clarifier les « programmes » possibles et élaborer leurs ébauches

(1) Principale orientation 1 : Etablir un modèle plus efficace et rentable, « à la façon Malagasy », à travers les essais et les leçons apprises

En même temps que de prendre en compte des expériences acquises du PRODEFI et du COVAMS, le Projet élabore un modèle et le système de sa mise en œuvre, adapté à la situation Malagasy.

En tant qu'éléments constituant le Modèle qui sera établi par le Projet, les articles suivants de 1) à 3) sont supposés. De plus, Ces éléments contiennent l'établissement du système de mise en pratique du Modèle, parallèle à celui du Modèle et mentionné en 4), qui garantit le fonctionnement et le développement du Modèle après la clôture du Projet.

- 1) Système de vulgarisation contribuant à l'exécution des formations au profit des populations et du suivi de leurs activités qui y succèdent
- 2) Contenus des activités relatives au développement rural et à la conservation des sols, vulgarisés aux populations à travers le système mentionné en 1)
- 3) Système garantissant la durabilité des activités pour la conservation des sols par les populations
- 4) Système de gestion permettant l'opération de 1) à 3)

Les résultats des essais du Modèle jusqu'à présent permettent au Projet de clarifier ses orientations visant la mise au point de chaque élément constituant du Modèle, qui seront résumées ci-dessous.

1) Système de vulgarisation des activités

A la 2^{ème} année, le système de vulgarisation composé des 3 couches -Managers de Zone (ex-animateurs de commune), Moniteurs (ex-animateurs de Fokontany) et Formateurs Locaux (ex-Agriculteurs Leaders)- a été testé. Cependant, à la 3^{ème} année, le système composé des 2 couches -Managers de Zone (MZ) et Formateurs Locaux (FL)- sera mis à l'essai en raison des points de vue de la simplification du système lui-même et de la diminution du coût nécessaire pour les formations, ainsi que de divers problèmes sous les aspects de l'organisation des formations et de la communication entre les populations et le Projet, clarifiés à travers l'essai du système de vulgarisation composé des 3 couches.

Avec cette amélioration du système, un Fokontany sera divisé en plusieurs groupes d'unités de formation. Une unité de formation, autrement dit, une unité d'exécution des formations, sera définie en tant que rassemblement des ménages auxquels un FL arrive à transmettre les informations. Le nombre de ménages contenu dans une unité variera selon le type de hameau, par exemple soit les habitations agglomérées, soit les habitations dispersées, et il sera ainsi supposé entre 100 et 200. Le Groupe des unités de formation s'agira du rassemblement des unités de formation dans un rayon permettant à un FL de circuler à pied en 1 jour. Le nombre des unités de formation intégrées dans un groupe variera selon la condition d'accès entre les hameaux. En résumé, la formation, organisée jusqu'à présent par chaque « circonscription administrative comme secteur ou hameau », sera désormais menée par chaque unité de formation. Des FL, qui étaient réunis dans chaque Fokontany, seront dorénavant réunis dans chaque groupe des unités de formation (cf. schéma 3 et 4).

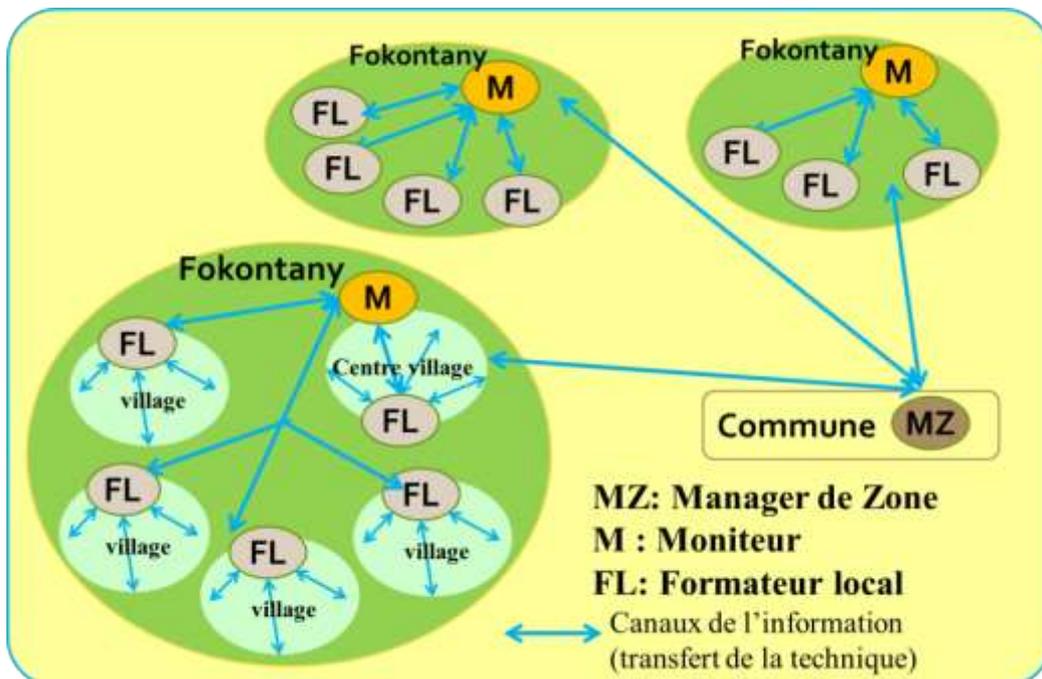


Schéma 3 : système de vulgarisation testé à la 2^{ème} année

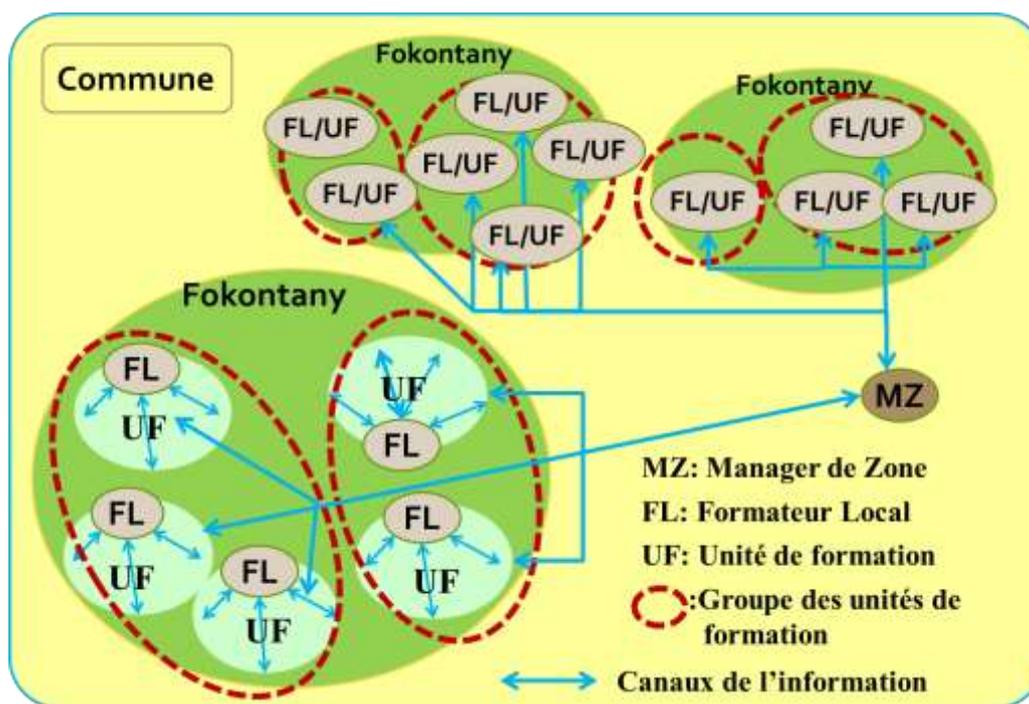


Schéma 4 : Système de vulgarisation prévu à être testé à la 3ème année

2) Contenu des activités à vulgariser parmi les populations

A la 2^{ème} année, 2 types de formation – 1) en thèmes spécifiques et 2) sur demande - ont été réalisés.

Par le point de vue de l'élaboration du modèle, possible à être pratiqué plus facilement et à moindre coût, ainsi que dans le but d'entreprendre la différenciation des résultats du Projet par rapport à ceux des autres bailleurs de fonds, il sera désormais important de distinguer les activités qui permettent au Projet de faire valoir son côté fort, qui est la vulgarisation de certaines activités fixes aux nombreuses populations, et de chercher la vulgarisation des activités dans une zone large à travers le système susmentionné dans la partie (1). Par ailleurs, durant la mise en œuvre des formations du type 2), le Projet a constaté l'étendue des demandes des populations de la zone cible envers la formation ainsi que leur réaction suite aux formations ; de ce fait, il envisage de fixer et de vulgariser à la 3^{ème} année les thèmes de formations qui doivent recevoir la bonne réaction des populations et qui correspondent aux besoins du développement local et aux objectifs du Projet. Comme leurs contenus, en plus du reboisement et de la stabilisation des lavaka³, qui sont supposés à être plus efficaces pour la conservation des sols dans la région autour du lac Alaotra, y compris les zones cibles, la fabrication des foyers améliorés (Kamado) ainsi que les activités génératrices des revenus à savoir la production des litchis entre autres sont supposés.

A la 3^{ème} année, à travers le nouveau système de vulgarisation, les activités indiquées ci-dessus seront répandues dans les 2 nouvelles communes et il en résultera l'achèvement du « Modèle pour la promotion intégrée du développement villageois et de la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées », qui peut être adapté aux zones environnantes du lac Alaotra.

³ Le terme « lavaka » signifie en Malgache littéralement trou et est utilisé pour décrire de profondes excavations observées dans les zones d'amont dégradées. Ce lavaka devient la cause de l'écoulement des sols.

3) Système garantissant la durabilité des activités des populations pour la conservation des sols

Le système de la certification foncière avec les Guichets Fonciers (GF) ainsi que l'appui aux agriculteurs qui sera apporté dans le cadre du Centre de Services Agricoles (CSA) et du Fonds de Développement Agricole (FDA), prévu à être installé dans la région Alaotra-Mangoro, sont considérés comme promoteurs pour l'amélioration de la motivation des populations envers les activités de la conservation des sols et leur durabilité. C'est la raison pour laquelle le Projet soutient les GF des communes cibles pour qu'ils puissent fonctionner, et désormais clarifiera le moyen d'accès des populations aux appuis à travers le CSA pour fournir ces informations aux populations. Sinon, il étudiera comment le CSA pourra profiter du système de vulgarisation, que le Projet élaborera.

Par ailleurs, afin que les populations continuent les activités du reboisement de certaine dimension, il sera nécessaire de fournir régulièrement les matériaux comme les gaines, les plants ou les graines. Dans le cas de Madagascar, ces matériaux doivent être fournis aux populations par le marché. Comme option réalisable, le Projet propose la vente de ces matériaux par les ONG auxquelles la mise en œuvre des activités de formation et de suivi est sous-traitée. Ces ONG organiseront la vente en engageant les Managers de Zone et Formateurs Locaux. Le Projet lui aussi appuiera l'amélioration des capacités en vente, une partie du renforcement des capacités des ONG.

4) Système pour la mise en pratique du Modèle

Même si le Projet élabore le Modèle qui est « capable d'être pratiqué facilement à moindre coût, adapté largement et rentable », sans système (individuel et organisationnel) permettant la mise en pratique du Modèle, ce dernier reste illusoire. Afin de faire fonctionner le modèle sans problème, la gestion des personnes, des matériels, du fonds et des informations, nécessaires pour les activités de la formation - suivi, noyau du Modèle, est particulièrement indispensable. Comme le frais relatif à cette activité de la gestion d'opération est inclus dans le coût de la mise en pratique du Modèle, en vue de baisser le coût du Modèle, il est essentiel de mettre en place le dispositif moins coûteux à savoir l'emploi du personnel local pour exécuter ces travaux.

En outre, un des indicateurs de l'objectif spécifique du Projet est comme suit : « le nombre de communes autres que les communes cibles du Projet qui examinent et planifient l'application du Modèle établi par le Projet monte à au moins 5 ». Dans ce cas, suite à l'accomplissement de l'objectif spécifique du Projet, il faut que le système de la mise en pratique du Modèle soit fonctionnel après le Projet, dans le but de réaliser l'indicateur de la finalité, selon laquelle « de nombreux projets recourant au Modèle établi dans le cadre du Projet sont exécutés dans au moins 5 communes ».

Ces facteurs ont incité le Projet à sous-traiter l'exécution des formations ainsi que des activités de suivi aux 2 ONG locales, qui les exercent à partir du milieu de la 2^{ème} année, dans l'espoir que ces ONG seront capables d'appliquer ce Modèle, même après le « Projet », dans la région du lac Alaotra en utilisant le fonds fourni par des bailleurs de fonds comme la JICA, le CSA ou d'autres partenaires. Si l'ONG locale met en pratique le Modèle en collaboration avec un certain bailleur, elle devra suivre les règles ou procédures opérationnelles et financières établies par ce bailleur. C'est pourquoi à travers cette sous-traitance, le « Projet » vise également à renforcer la capacité de l'organisation sous-traitante de manière que cette organisation puisse s'équiper de ses propres financements et ressources humaines et travailler avec des bailleurs de fonds en tant que partenaire ou sous-traitant pour la vulgarisation du Modèle établi par le « Projet ».

(2) Principale orientation 2 : Etablir les critères de l'évaluation du Modèle et la stratégie de sa diffusion

1) Evaluer objectivement l'efficacité du Modèle

Avant d'établir la stratégie de diffusion du Modèle, il sera tout d'abord nécessaire de démontrer son efficacité. Grâce aux discussions menées jusqu'à présent avec les acteurs impliqués dans le Projet, son image en tant que Modèle « simple pour sa pratique, applicable sur la grande surface et rentable » a été partagée et la méthode et les critères d'évaluation, comme indiqués dans la partie « 4) mise en œuvre de l'évaluation d'impact à mi-parcours » du chapitre 4 (3), ont été déterminées.

Plus concrètement, nous planifions premièrement la réalisation de l'évaluation quantitative du taux de mise en pratique, du niveau de vulgarisation spatiale, de la durabilité et de la rentabilité des activités de la conservation des sols, menées dans le cadre de l'essai du Modèle dans les zones cibles, et deuxièmement la réalisation de l'évaluation qualitative par la comparaison avec d'autres projets de même domaine, menés par d'autres institutions d'appui. Cette comparaison envisage à clarifier les spécificités, les priorités, les facteurs limitant du Modèle et du Projet, ainsi que les points à souligner et les zones/ conditions/ autres, possibles à être adaptés en vue de promouvoir le Modèle et l'ébauche de programme. Le Projet cherche également à saisir le Modèle attendu par les acteurs concernés ou d'autres organismes d'appui à travers l'échange périodique des opinions avec eux.

2) Cibler les possibles utilisateurs du Modèle et développer la stratégie de sa vulgarisation

Au début, le Projet supposait les communes, collectivités locales plus proches aux populations, comme principaux utilisateurs du « Modèle ». En revanche, résultant de la crise politique et économique qui ne voit pas sa fin, les communes sont dans une situation financière difficile, si bien que leur apport budgétaire aux activités du Projet ne peut pas être espéré d'ici longtemps.

En conclusion, la planification du développement ou diffusion du Modèle en considérant la commune comme son principal utilisateur peut devenir pour le moment le château en Espagne. C'est la raison pour laquelle d'abord les bailleurs de fonds, opérant les projets de même domaine aux environs des zones cibles, à savoir l'AFD et la Banque Mondiale entre autres, et ensuite ceux travaillant dans d'autres régions avec le Ministère de l'Environnement sont définis comme partenaires qui sont encouragés à introduire le Modèle. La stratégie de vulgarisation sera ainsi élaborée au profit des bailleurs de fonds opérant les projets de même domaine dans les autres zones.

(3) Clarifier les « programmes » possibles et élaborer leurs ébauches

Les programmes proposés constitueront les plans/ programmes de développement envisageant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols par les populations dans des zones d'amont dégradées avec l'aide du Modèle. Ils ne devront pas être les châteaux en Espagne mais les plans destinés à certaines zones supposées et donc possibles à être réalisés

Pour la mise sur pied de ces programmes, la vulgarisation des activités basée sur le Modèle au profit des zones environnantes du lac Alaotra est supposée tout d'abord afin de garantir l'indicateur de l'objectif spécifique du projet - « le nombre de communes autres que les communes cibles du projet qui examinent et planifient l'application du modèle établi par le projet se monte à au moins 5 » - et celui de la finalité du Projet - de nouveaux projets recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans au moins 5 communes » -. Les grandes lignes de quelques propositions du programme possible seront développées. Les

propositions supposées pour le moment sont d'abord le cas de l'adaptation du Modèle à la zone du bassin versant du PC 23 et ensuite le cas de l'adaptation du Modèle à la vulgarisation des activités fixes comme foyer amélioré. Dans ce 2^{ème} cas, le programme fera l'objet des zones cibles des projets de la Banque Mondiale ou d'autres projet afin d'éclairer ses effets. En vue de la réalisation de ces programmes développés et proposés, l'accent est également mis sur l'échange formel/ informel des opinions avec les acteurs impliqués des autres bailleurs de fonds, les ministères concernés et les collectivités locales.

3. Structure Organisationnelle du Projet

La structure organisationnelle du Projet présentée ci-après a été mise sur pied comme stipulée dans le Procès-Verbal de Discussions sur le Projet signé au 11 octobre 2011 et celui de la 2^{ème} Mission d'Etude de planification détaillée en janvier 2011.

- **Comité Conjoint de Coordination (JCC)** : Organe de la prise de décision pour le Projet
- **Unité de Gestion du Projet (PMU)** : Noyau important du projet chargé de sa mise en œuvre
- **Comité régional de Coordination (RCC)** : Ayant pour objectif d'échanger des opinions ou des expériences relatives au Projet

Les membres et fonctions de chaque structure sont indiqués dans le schéma 5 et le tableau 1.

Schéma 5 : Structure Organisationnelle du Projet

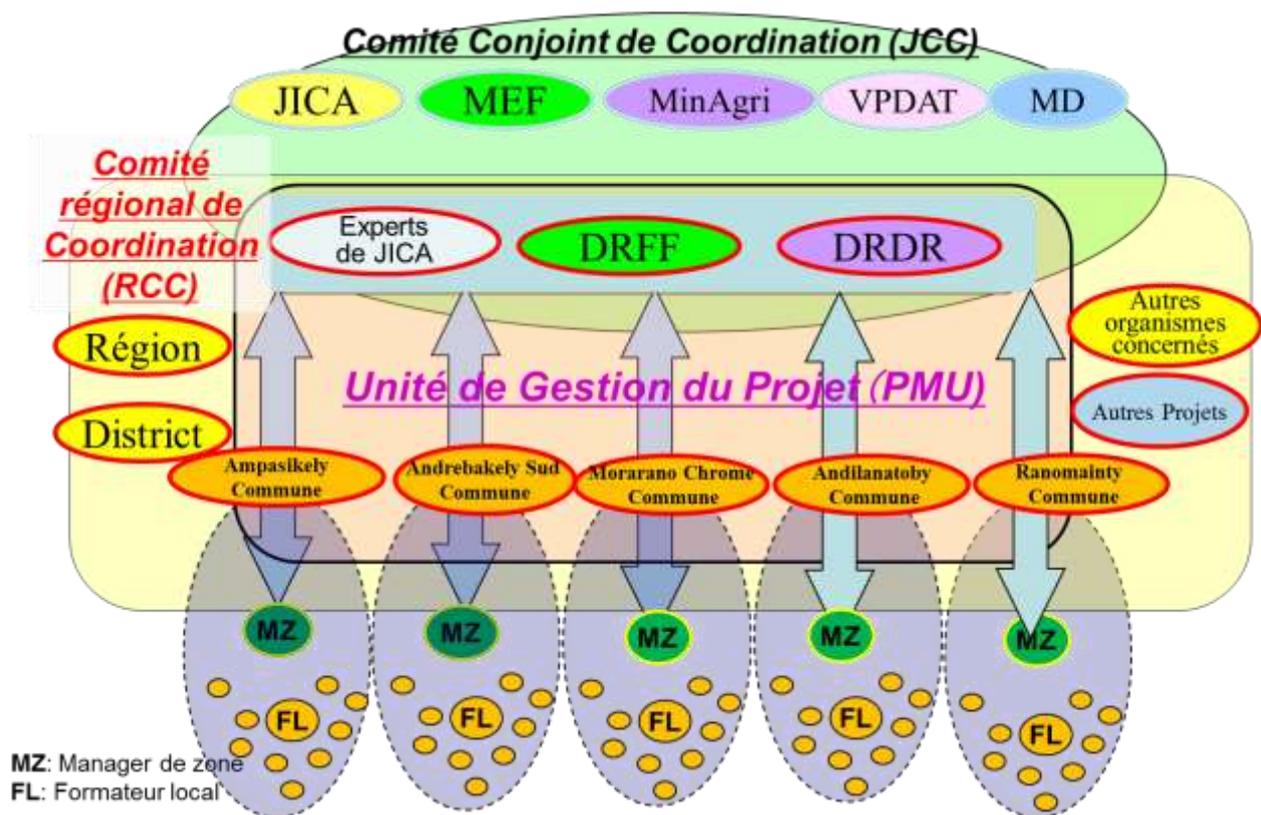


Tableau 1 : Membres et Fonctions de JCC, RCC et PMU

	Fonctions	Membres et Président
JCC	<p>Le Comité Conjoint de Coordination (JCC) constitue l'organe de la prise de décision pour le Projet. Il se réunira au moins une fois par an ou lorsqu'il est de besoin. Les principales fonctions du JCC sont : (1) Examiner et approuver le Plan d'Opération Annuelle à formuler par le Projet conformément au Procès-verbal de Discussions ; (2) Faire une revue de l'état d'avancement global du Projet et des activités réalisées particulièrement dans le cadre du Plan d'Opération Annuelle susmentionné ; (3) Réviser et échanger les points de vue sur les problèmes majeurs relatifs ou résultant du Projet et recommander les mesures correctives ; (4) Faciliter la coordination avec les autorités y afférentes, et (5) Proposer la révision du PDM (Cadre Logique du Projet) auprès du siège de la JICA.</p>	<p>MEF, MinAgri, VPDAT, MD DREF Alaotra Mangoro DRDR Alaotra Mangoro Experts Japonais de JICA Bureau de JICA Madagascar</p> <p>※Président: SG du MEF</p>
RCC	<p>Le Comité de Coordination Régional (RCC) a pour objectif d'échanger des opinions ou des expériences en vue d'améliorer l'efficacité du Modèle établi par le Projet ainsi que de le diffuser dans d'autres zones. Il n'est pas considéré comme organe de prise de décision mais plutôt celui de conseil. Les principales fonctions du RCC consistent à (1) Partager l'état d'avancement et les expériences du Projet, (2) Fournir des conseils, une assistance et des recommandations au Projet, (3) Considérer la manière d'utiliser les résultats du Projet. Le RCC est tenu en principe à Ambatondrazaka.</p>	<p>DREF Alaotra Mangoro DRDR Alaotra Mangoro Maires des Communes cibles Représentant de la Région d'Alaotra-Mangoro Représentant du Chef de District d'Amparafaravola Représentant d'autres directions régionales Représentant d'autres projets et ONG Equipe des Experts JICA</p> <p>※Président : le DREF Alaotra Mangoro</p>
PMU	<p>L'Unité de Gestion du Projet (PMU) est le groupe pratique de mise en œuvre du projet et le noyau important du projet. Les principales fonctions du PMU consistent à (1) Élaborer et réviser le Plan d'Opération (PO), conformément au Cadre Logique du Projet (PDM), basé sur la situation du Projet et les suggestions émanant du Comité Conjoint de Coordination (JCC), (2) Élaborer des mesures correctrices sur les problèmes découlant ou liés à la mise en œuvre du Projet, (3) partage des informations sur la situation des activités du projet au niveau communal via les rapports émanant des animateurs, (4) Évaluer les réalisations des activités du projet, (5) Élaborer le Rapport Trimestriel de Suivi-Evaluation et le Rapport Annuel d'Etat d'Avancement du Projet, (6) Élaborer une ébauche du PDM en cas de besoin conformément aux recommandations du JCC, (7) Faciliter la coordination avec les autorités y afférents et les parties prenantes au niveau régional et communal. Chaque mois la PMU est tenue à Ambatondrazaka.</p>	<p>DREF Alaotra Mangoro DRDR Alaotra Mangoro Maires des Communes cibles ONGs sous-traitants Equipe des Experts JICA</p> <p>※Gestionnaire : Le DREF Alaotra Mangoro ※Co-Gestionnaire : Le DRDR Alaotra-Mangoro</p>

4. Méthode concrète d'exécution du Projet (Voir l'organigramme annuel des activités en Annexe 2)

(1) Mise sur pied du plan de travail

En se basant sur les résultats obtenus, le projet du plan de travail de la 3^{ème} année de la 1^{ère} phase sera mis sur pied, suite à la discussion avec les institutions d'exécution Malagasy. Le Plan d'Opération et d'autres plans globaux des activités seront révisés et si nécessaire, le projet de modification sera élaboré et obtiendra le consensus entre le Projet et les institutions Malagasy d'exécution.

(2) Activités d'information (Continuation)

Pour que l'objectif du Projet, son contenu et ses Résultats attendus soient compris largement et correctement, les activités d'information suivantes seront effectuées en collaboration étroite avec les homologues Malagasy.

Tableau 2 : Activités d'information envers le public général

Média	Fréquence	Description
Bulletin en japonais	Chaque mois	Bulletin mensuel qui sera affiché sur le site du Projet.
Bulletin en français et malgache	Environ 1 fois par an	Par e-mail et imprimé, le bulletin sera distribué aux organismes concernés dans la Capitale, la Région Alaotra-Mangoro et autres régions.
Brochure en français et malgache	Au moment convenable	Distribuée aux participants pendant les ateliers, séminaires, visites aux sites et le FierMada
Site internet du JICA	Au moment convenable	Renouveler sans retard avec les bulletins, rapports et photos du projet
Télévision et journaux	Au moment convenable	Utilisation pendant les séminaires de partage des expériences et les visites aux sites
FierMada	1 fois par an	Mise en place du stand du projet pour la présentation des activités et la vente des produits

(3) Résultat attendu 1 : Elaboration du plan contribuant à la promotion intégrée du développement rural et de la conservation des sols dans chaque commune

Le système de vulgarisation des activités, composé des deux couches (Managers de zone et Formateurs locaux) sera mis en place dans les deux nouvelles communes : Andilanatoby et Ranomainty, où les activités seront commencées à partir de la 3^{ème} année. Pour cette extension, les dispositions des ONG seront changées et 3 personnes seront engagées à nouveau en tant que Managers de zone (MZ) qui seront les noyaux du système. Les critères de choix – ex) 1. résider dans les communes cibles, 2. sans problème dans la communication avec les populations, 3. avoir l'intention de contribuer au développement local - seront choisis et le personnel sera sélectionné en discutant avec les ONG locales, chargées de la gestion des activités de formation-suivi. Ces dernières s'occuperont également des orientations et des formations destinées aux MZ pour que les MZ soient capables de mener leurs tâches mentionnées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Fonctions des Managers de zone (MZ) et Formateurs locaux (FL)

Titre	Fonctions	Motivation
<p>Managers de zone (MZ)</p> <p>(Dans la continuité) 4 MZs à Morarano Chrome 1 MZ à Andrebakely Sud</p> <p>(A nouveau) 1 MZ à Ampasikely 2 MZs à Andilanatoby 1 MZ à Ranomainty</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'information entre le Projet, la Commune et les populations des unités de formation (UF) assignées - Appui à la mise en œuvre des formations dans chaque UF - Suivi direct des activités des populations avec les FL - Renforcement technique pour les FL sur le tas - Gestion des FL (y compris la sélection et révocation des FL) - Synthèse et rapport des données de suivi de sa commune - Rôle intermédiaire entre les populations et les personnes des ressources ou les organismes d'appui et fourniture des informations concernées aux populations - Promotion des ventes des produits tels que la gaine - Fourniture d'information et activité de sensibilisation sur le GF au profit des populations et des FL 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt de moto - Rémunération mensuelle fixe - Formations techniques - Certificats de formation
<p>Formateurs locaux (FL)</p> <p>1 ou 2 FL à chaque unité de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'information entre le Projet, la Commune et les populations de son unité de formation (UF) - Mise en œuvre des formations et de suivi dans son UF - Synthèse et rapport des données de suivi au niveau de son UF - Conseils divers et quotidiens aux populations de son UF - Vente des produits tels que la gaine * Un FL chargé d'information sera sélectionné dans chaque groupe des UF. Sa tâche est d'assurer la communication entre les FL de son groupe et le MZ ainsi que de vendre/ promouvoir la vente des produits tels que la gaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement pour chaque activité confiée - Formations techniques - Certificats de formation

1) Etablissement du plan d'activités dans les nouvelles communes

Ranomainty constitue une commune couvrant une surface relativement limitée, si bien que les distances entre ses Fokontany et ses hameaux ne sont pas grandes (tandis que la condition d'accès des routes n'est pas bonne). C'est la raison pour laquelle les activités y seront menées au profit de tous ses 6 Fokontany à partir de la 3^{ème} année. La stratégie est comme suit : les activités seront démarrées à partir des villages centraux de chaque Fokontany ainsi que des hameaux environnants ces villages, faciles d'accès, et seront étendues progressivement aux hameaux plus lointains.

A Andilanatoby, puisque la partie ouest de cette commune est située dans le bassin versant de Sahabe et de Mavorava, qui coulent dans le PC 23, les 9 Fokontany situés dans ce bassin sont définis comme zones prioritaires. Parmi ces Fokontany, certains sont difficiles d'accès et le degré de difficulté d'accès à chaque hameau dans un Fokontany diffère également. Durant la première année, les Fokontany et les hameaux qui sont relativement faciles à être accédés seront d'abord identifiés et les activités y seront développées. Dans cette commune, couvrant une grande surface, les Fokontany sont souvent séparés par les fleuves, de sorte que le déplacement y n'est pas facile. C'est pourquoi 2 Managers de zone (MZ), qui seront employés à nouveau, seront affectés aux zones prioritaires de la partie ouest et l'aire d'activité sera graduellement étendue à mesure que l'accessibilité aux Fokontany et aux hameaux sera vérifiée. Cette stratégie – selon laquelle les activités ne couvrent pas tous les Fokontany ou les hameaux dès le début, mais démarrent à partir des endroits faciles d'accès (leur aire est étendu progressivement) - deviendra désormais le Modèle dans le cas de l'extension des activités du Projet aux communes plus enclavées et donc plus difficiles à être accédées.

Sur la base de cette stratégie d'extension mentionnée ci-dessus, les ONG et les MZ développent les activités d'informations sur le Projet dans les zones cibles, en même temps qu'ils élaborent le plan d'exécution des formations en foyer amélioré et en reboisement, après avoir défini les unités de formation et leurs groupes.

2) Sélection des Formateurs Locaux et le renforcement de leurs capacités dans les nouvelles communes
 Les ONG et les MZ sélectionneront les Formateurs locaux (FL) pour chaque unité de formation, suite à certaine étude sur la situation des populations des zones nouvellement ciblées. Les rôles des FL sont comme indiquées dans le tableau 3 et le succès ou l'échec du renforcement de leur capacité influence l'extension et la durabilité des activités des populations. C'est la raison pour laquelle les occasions de l'orientation directe des FL par les MZ seront créées le plus possible à travers le suivi des activités des populations. De surcroît, les MZ seront donnés la liberté de sélection et de changement des FL sous leur propre responsabilité.

3) Elaboration du plan d'exécution des activités dans les communes actuellement ciblées
 Pendant que les unités de formation seront révisées et que leurs groupes seront définis, le système de vulgarisation sera transformé vers avril 2014 de la façon actuelle des 3 couches en celle des 2 couches. Simultanément, le zonage des 4 MZ sera modifié à Morarano Chrome et à Ampasikely, un MZ sera employé à nouveau. Durant l'établissement du nouveau système, le Projet réalisera la formation en litchi, par la suite celle en foyer amélioré et en sensibilisation de lavaka suivie la projection des DVD de sensibilisation et enfin en reboisement.

4) Mise en œuvre de l'évaluation d'impact à mi-parcours
 L'étude d'évaluation d'impact à mi-parcours, dont la manière est indiquée dans le tableau 4, sera menée dans les communes actuellement ciblées, afin de mesurer quantitativement et qualitativement l'impact du Projet jusqu'à ce temps.

Tableau 4 Aperçu de l'étude d'évaluation d'impact à mi-parcours

Objectifs	1. Apprécier les impacts du Projet de manière quantitative et qualitative 2. Identifier l'initiative des populations vis-à-vis des activités de reboisement et de la lutte contre lavaka 3. Proposer des mesures nécessaires pour améliorer la durabilité des activités des populations
Période et Durée	A partir d'avril 2014 pour environ 2 mois
Zone d'étude	Trois communes ciblées par le Projet
Organisation d'exécution	Sous la direction des experts japonais et des homologues, le Projet emploiera un enquêteur principal, 6 enquêteurs et un agent chargé de saisie des données.
Méthode de l'étude	Analyse des données secondaires, Interviews auprès des populations, Enquête d'échantillonnage à l'aide d'un questionnaire simple, Etude sur le terrain (sites reboisés, etc.)
Contenu d'étude	1. Reconnaissance du Projet et ses activités par les populations 2. Taux de mise en pratique des acquis des formations et évolution des nombres de personnes pratiquant les activités 3. Estimation des coûts des activités (formation, suivi et gestion de ces activités) 4. Résultats des activités des populations (nombre d'arbres plantés, nombre de lavaka en cours de la stabilisation, foyers améliorés fabriqués, etc.) 5. Bénéfices tirées de ces activités (volume de bois réduit, profits tirés des activités génératrices de revenu telles que la pisciculture, etc.) 6. Influence de la sécurisation foncière par GF sur l'initiative des populations vis-à-vis des activités de reboisement et de la lutte contre lavaka 7. Identification des autres initiatives vis-à-vis des activités de reboisement et de la lutte contre lavaka 8. Intention des ventes des produits comme la gaine exprimées par les populations 9. Propositions des mesures nécessaires pour améliorer la durabilité des activités des populations, basées sur les résultats des études

(4) Résultat attendu 2 : Activité d'appui visant la promotion des activités qui contribuent au développement villageois et à la conservation des sols par les populations (Continuation)

A la 3^{ème} année, les formations ainsi que les activités de sensibilisation seront réalisées relatives aux thèmes indiqués ci-dessous, qui sont considérés comme ceux capables à être adoptés aux zones environnantes du lac Alaotra. En ce qui concerne la stabilisation des lavaka et la production des alevins de la carpe royale, l'initiative des populations sera activement encouragée et dans certaines unités de formation montrant les besoins, les formations seront organisées en recevant le service des formateurs extérieurs et des personnes ressources. En revanche, d'autres formations seront organisées en cascade dans toutes les unités de formation avec les Formateurs locaux (FL) comme formateurs. Néanmoins, à la 3^{ème} année, le reboisement ne sera pas exécuté aux Fokontany situés dans la zone de rizière en aval, qui ne possède pas de terre permettant le reboisement.

1) Formation en reboisement (nouvelles communes/ celles en cours)

A la 2^{ème} année, il y aura deux formations : la première portant sur la production des plants et la seconde sur le repiquage dans la gaine, combinée avec la plantation. Vu la capacité d'exécution des FL, les espèces d'arbre seront bien ciblées et centrées sur l'Eucalyptus et le Moringa. Le Projet continuera de distribuer des gaines pour l'eucalyptus dans les zones cibles mais parallèlement, les ONG essayeront de les vendre aux personnes qui veulent reboiser en quantité. Quant au Moringa, comme le nombre des pieds plantés sera limité, la gaine de grande taille destinée au Moringa ne sera désormais plus distribuée.

2) Formation en stabilisation des lavaka (nouvelles communes/ celles en cours)

Elle était catégorisée jusqu'à présent comme une des formations sur demande, la situation actuelle montre que les populations n'arrivent pas à déposer la demande de formation sur ce thème sans que le nombre de populations intéressées devienne assez pour l'organiser. Désormais, le Projet s'efforcera davantage de découvrir les populations intéressées par la stabilisation des lavaka et élaborera le système qui permet la mise en œuvre des formations par les FL ou les Managers de zone (MZ) répondant à la demande des populations.

3) Formation en production des foyers améliorés (nouvelles communes/ celles en cours)

Parmi les formations réalisées jusqu'à présent, la production des foyers améliorés constitue le thème recevant plus d'intérêt des populations. Surtout les villages en aval souffrent gravement de la pénurie des bois de chauffe/ charbon et le besoin en foyer amélioré y est extrêmement important. A la 3^{ème} année, le Projet cherchera à résoudre le problème du manque des matières premières, à savoir la terre rouge pour la vulgarisation massive du foyer amélioré dans la zone.

4) Formation en production du litchi (communes en cours)

Relative à la culture du litchi, non seulement la demande des populations est importante, mais aussi le Comité Conjoint de Coordination (JCC) a recommandé la tentative de son développement en tant que produit spécial de la région. Ainsi, le Projet a également décidé de situer la production du litchi comme pilier des activités génératrices des revenus. A la 2^{ème} année, le marcottage a été envisagé en employant la plupart des pieds mères

de litchi des zones cibles afin de produire les plants du litchi. Comme il n'est pas souhaitable de marcotter 2 ans consécutifs à partir du même pied mère, le nombre de pied mère capable à être employé à la formation en marcottage de litchi sera diminué considérablement à la 3^{ème} année. Les plants de litchi seront ainsi produits cette année par les fournisseurs à l'extérieur de la zone cible et distribués à égalité aux populations à l'occasion de la formation en mise en terre des plants de litchi.

5) Formation en production des alevins de la carpe royale (communes en cours)

Après avoir reçu les résultats des formations en production des alevins en cours, et constaté les résultats positifs de la production, le projet encouragera les ONG à vendre des alevins aux agriculteurs et à les former en techniques nécessaires pour la pisciculture. En même temps, il examinera la poursuite de la formation en production des alevins au profit des personnes désirant.

6) Projection du DVD de sensibilisation sur la lutte contre le lavaka (nouvelles communes/ celles en cours)

Comme la projection du DVD de sensibilisation sur le foyer amélioré a contribué au bon résultat relatif à la sensibilisation, le DVD sur la formation en stabilisation des lavaka a été produit pour susciter un intérêt des populations vis-à-vis de la lutte contre le lavaka. A l'aide de ce DVD, le Projet vise à découvrir davantage les populations intéressées par la stabilisation des lavaka et à enchaîner sur la mise en œuvre des formations.

7) Sensibilisation sur le foyer amélioré (nouvelles communes)

Dans les nouvelles communes, à l'occasion de la présentation du Projet, la sensibilisation sur le foyer amélioré sera également effectuée à l'aide du DVD ou des photos. La formation sur la production du foyer amélioré sera tenue, une fois que la demande des populations sera présentée.

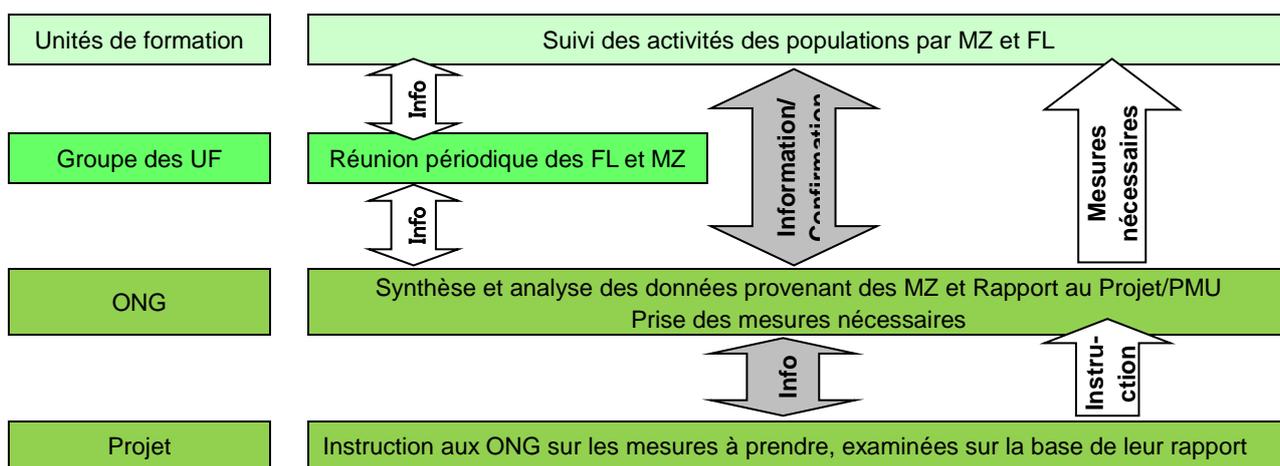
Le plan de la programmation des formations de la 3^{ème} année dans les nouvelles communes et celles en cours est présenté à la page suivante.

Tableau 5 Plan de la programmation des formations de l'année 2014

Zone	Année		2014										
	Mois	Formation	Feb.	Mar.	Apr.	May	Jun	Jul.	Aug.	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.
Communes actuelles	1	Reboisement											
		1) Production des plants								■	■	■	
		2) Repiquage dans la gaine									■	■	■
	2	Stabilisation des lavaka											
		1) Sensibilisation à l'aide de DVD			■	■	■						
		2) Stabilisation des lavaka				■	■	■	■	■	■		
	3	Arboriculture fruitière (litchi)											
		1) Préparation (marcottage)				■	■	■	■	■			
		2) Marcottage									■	■	■
		3) Plantation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	4	Foyer amélioré (Kamado)											
	5	Pisciculture production d'alevins											
		1) Préparation des bassins					■	■	■				
		2) Elevage géniteurs							■	■	■		
		3) Reproduction									■	■	■
		4) Collecte alevins										■	■
Nouvelles communes	1	Reboisement											
		1) Production des plants								■	■	■	
		2) Repiquage dans la gaine									■	■	■
	2	Stabilisation des lavaka											
		1) Sensibilisation à l'aide de DVD				■	■						
		2) Stabilisation des lavaka				■	■	■	■	■	■		
	4	Foyer amélioré (Kamado)											
		1) Sensibilisation à l'aide de DVD				■	■						
	2) Foyer amélioré (Kamado)				■	■	■	■	■				
Calendrier agricole		Travaux champêtres (Rizière)											
		Travaux champêtres (Tanety)	■	■	■							■	■
		Saison des pluies	■	■								■	■

(5) Résultat attendu 3 : Suivi-évaluation des activités des populations pour la réflexion sur des solutions d'amélioration

Suite à la modification du système de vulgarisation, les Managers de zone (MZ) et les Formateurs locaux (FL) commencent à être chargés du suivi des activités des populations. A cet effet, les MZ et les populations prendront directement le contact et auront plus d'occasion d'échanger les informations. En conséquence, comme montre le schéma 6, l'échange des informations via MZ entre les populations et les ONG sera effectué plus promptement et plus assurément. Parallèlement, la transmission des informations ou des matériels sera réalisée suivant l'étape fixe (de MZ à/ de FL aux populations) à l'occasion de la réunion des FL, organisée quand nécessaire par chaque groupe d'unités de formation. Cependant, sur des points particulièrement importants, les MZ vérifieront si les informations et les matériels parviennent aux populations sans faute. Les ONG ont pour rôle de promouvoir l'échange des informations entre les populations et les MZ, de chercher sur la base de ces informations, les mesures nécessaires et de les pratiquer afin de résoudre des problèmes rencontrés par les MZ et FL. Du côté du Projet, en vue de faire remplir leurs tâches aux ONG, il les supervisera, leur donnera des conseils nécessaires et renforcera l'ensemble des capacités des ONG.



MZ : Managers de zone FL : Formateurs locaux UF : Unités de formation

Schéma 6 Structure de suivi qui sera mise à l'essai à la 3^{ème} année

(6) Résultat 4 : Activités afin de rendre possible la certification des droits de propriété foncière

Dans la continuité de la 2^{ème} année, les activités suivantes seront menées.

- 1) Le suivi de l'administration des GF est effectué dans les 3 communes cibles et le conseil et l'appui y seront donnés.
- 2) La mise à profit des GF par les populations est promue à travers par exemple l'activité de la sensibilisation menée largement au moment de la période de récolte du riz.

(7) Résultat 5 : Activités pour faire reconnaître l'efficacité du Modèle proposé par le Projet, dans les zones autres que les cibles

- 1) Le RCC sera organisé et la situation d'exécution du Projet y sera rapportée pour obtenir les conseils.
- 2) Les séminaires de partage des expériences ainsi que la visite de sites du Projet sont organisés.

- 3) L'efficacité des méthodes d'exécution des activités, exécutée jusque-là, sera synthétisée en se basant sur les résultats de l'étude d'évaluation d'impact à mi-parcours. Ce travail servira aussi à l'étude à l'intérieur du Projet, préalable à l'évaluation conjointe à mi-parcours.
- 4) L'atelier destiné aux maires de commune sera organisé, une fois que les communes commenceront à reprendre leurs fonctions. Pour l'instant, les participants supposés sont les maires de communes autour du Lac Alaotra qui seront impliqués dans l'exécution du « programme » mentionné ci-après. Cependant, cela sera déterminé, en plus de la question du cadre général et d'autres, après avoir étudié avec les acteurs concernés.
- 5) Basé sur les résultats des activités du projet ainsi que de l'étude d'évaluation d'impact à mi-parcours, « le guide d'exécution du Projet » renouvelé sera généralisé et enrichi à travers les discussions tenues lors de la PMU et du JCC. La grande ligne pour l'élaboration du manuel du « Modèle du développement pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées », proposé par le Projet, sera établie.
- 6) En se fondant sur 5), le 1^{er} projet du manuel du Modèle sera élaboré.
- 7) Dans le but d'atteindre la finalité du Projet, la grande ligne du « programme de développement pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées » sera élaborée. Les programmes possibles pour le moment sont d'abord celui de l'adaptation du Modèle à la zone du bassin versant du PC 23 et ensuite celui de l'adaptation du Modèle à la vulgarisation des activités fixes comme foyer amélioré, en se basant sur le système pour la mise en pratique du Modèle déjà établi et géré par les ONG locales.
- 8) L'échange des opinions et le partage préalable des informations, formels ou informels, avec les personnes concernées débiteront en vue de l'approbation et de l'adaptation du manuel/ programme établis, par les autorités du niveau central et les collectivités locales.

(8) Appui à l'évaluation à mi-parcours

Au moment de la mise en œuvre de l'étude d'évaluation à mi-parcours par la JICA, le Projet prendra les mesures nécessaires comme mise à l'ordre/ fourniture des documents, contact/ coordination avec les acteurs impliqués et autres pour une bonne démarche de l'étude sur les sites.

(9) Rédaction du Rapport d'avancement (III)

Le contenu des activités du Projet jusqu'à la fin de la 1^{ère} phase sera synthétisé dans le « 3^{ème} rapport d'avancement du Projet », dont le contenu sera rapporté à la JCC afin d'obtenir le consensus entre les acteurs impliqués.